

Réunion de présentation de la nouvelle convention Santé aux Employeurs

Version
2025

Présentation :

1. Du point de vue de l'Employeur
2. Du point de vue des Agents



Présentation



L'interlocuteur des Employeurs et des Agents

- La relation avec le CDG 33 et les Employeurs publics
- Le pilotage de la convention sur toute sa durée
- Les réunions et permanences
- L'information et le conseil objectifs d'un courtier
- Le 1^{er} point de contact des Agents

La confiance de 18 CDG, 2 500 employeurs
et 80 000 agents



L'assureur et le gestionnaire du contrat

- LA mutuelle dédiée aux agents territoriaux du groupe MACIF
- Une plateforme de gestion basée à Niort (79), efficace et accessible
- La gestion des cotisations, avec les Employeurs
- Les remboursements de soins sur le compte bancaire des Agents

Un portefeuille de 61 000 personnes protégées

1 - La Convention, du point de vue des Employeurs

Les points abordés :

1. L'adhésion Employeur à la convention
2. La gestion du contrat
3. Les points de contact Employeurs



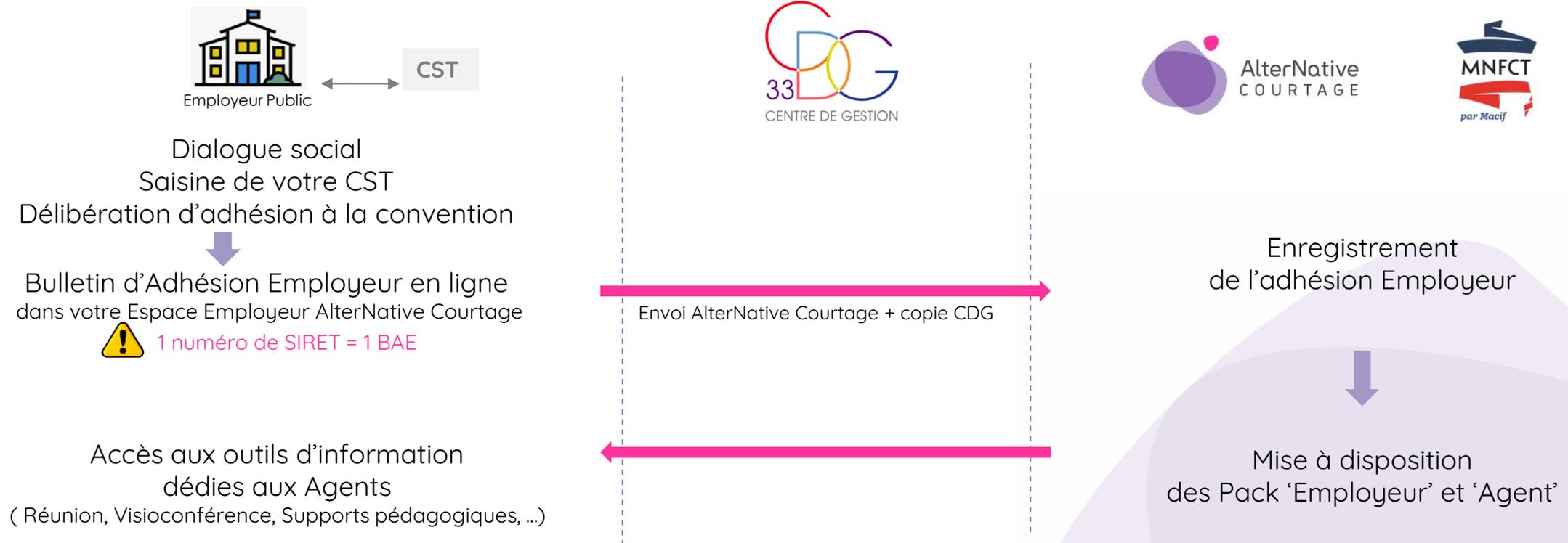
Déroulé de l'intervention

- ➔ **1** L'adhésion Employeur à la convention
- 2** La gestion du contrat par la MNFCT
- 3** Les points de contact Employeurs

24 septembre (saisine avant le 6 septembre)
 29 octobre (saisine avant le 12 octobre)
 26 novembre (saisine avant le 9 novembre)
 10 décembre (saisine avant le 22 novembre)

Comment Adhérer ? (1/2)

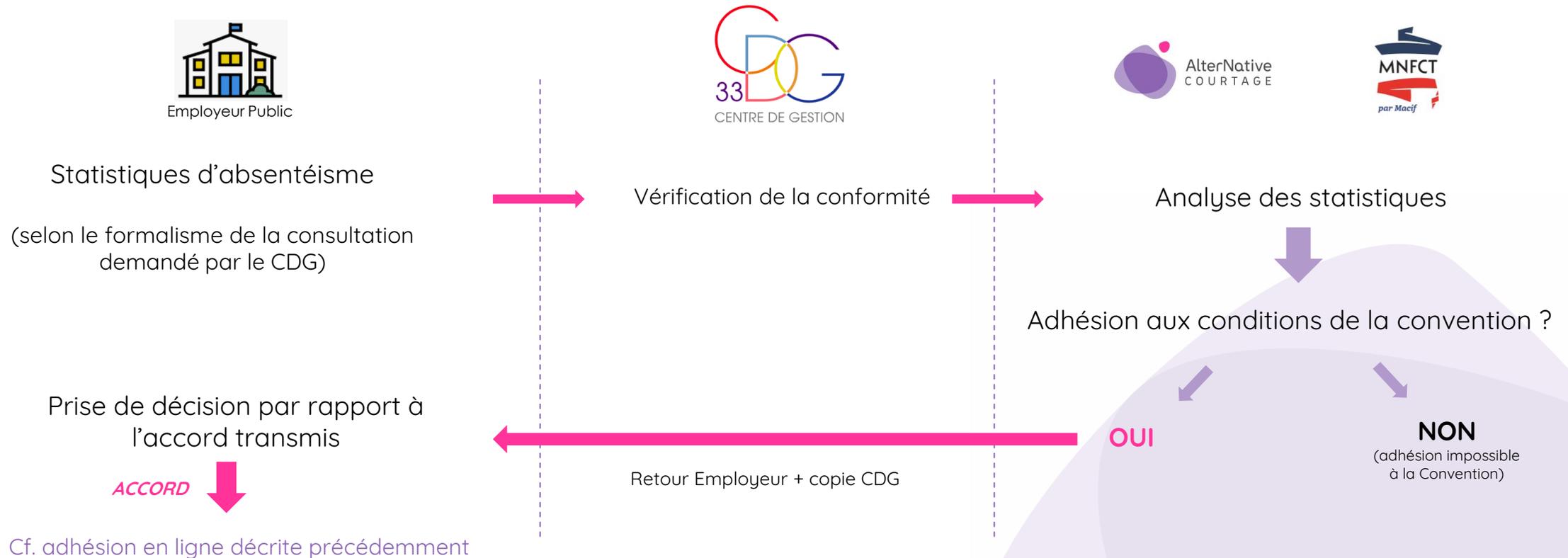
POUR LES EMPLOYEURS AYANT FOURNI LEURS STATISTIQUES D'ABSENTEISME AU CDG 33
 PREALABLEMENT A LA CONSULTATION (448 EMPLOYEURS)



NB : Prise d'effet de l'adhésion Employeur : au plus tôt 1^{er} janvier 2025 ; puis possible en cours d'année (1^{er} du mois)

Comment Adhérer ? (2/2)

POUR LES EMPLOYEURS N'AYANT PAS FOURNI LEURS STATISTIQUES D'ABSENTEISME AU CDG 33
PREALABLEMENT A LA CONSULTATION



Adhésion Employeur en ligne (1/4)

Vendredi 20 septembre 2024



EMPLOYEURS DE LA CONSULTATION

Réception d'un mail par chaque référent Employeur
- à l'adresse mail communiquée par le CDG 33 -
vous permettant de :

- ✓ Créer votre accès sécurisé à l'espace Employeur AlterNative Courtage
- ✓ Compléter votre Bulletin d'Adhésion Employeur
- ✓ Ajouter des points de contact dédiés dans votre établissement
- ✓ Suivre le déploiement et la mise en place de votre contrat
- ✓ Accéder aux supports pédagogiques, d'informations et contractuels qui vous sont dédiés en tant qu'Employeur et ceux destinés à vos Agents

AlterNative COURTAGE Santé Prévoyance Bonjour Stéphane Martin 00 MA VILLE | Commune de MA VILLE

Mon contrat Santé à effet du 01/01/2025 avec Assurance AAA
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ du CDG 00

06/05/2024 17:09 J'ai transmis ma demande d'adhésion provisoire
06/05/2024 17:30 Ma demande a bien été prise en compte
Mon adhésion est active
Mes packs documentaires sont disponibles
Mon adhésion employeur est valide/à compléter

Mes opérations à compléter
Je transmets ma délibération en faveur du contrat COMPLÉMENTAIRE SANTÉ du CDG 00

Mon fil d'Actualité
06/05/2024 17:09 Vous avez transmis votre adhésion employeur provisoire au contrat COMPLÉMENTAIRE SANTÉ du CDG 00
06/05/2024 10:51 Vous avez initié votre demande d'adhésion employeur au contrat COMPLÉMENTAIRE SANTÉ du CDG 00
06/05/2024 09:12 Vous avez créé le compte utilisateur Stéphane Martin
J'affiche les actualités plus anciennes

Mes supports
Les documents destinés à mes services RH
Les documents destinés à mes agents

Mes statistiques
Je consulte mes statistiques

Mes contacts
J'ai besoin d'assistance
Je fais une réclamation
Je fais une suggestion

Mes raccourcis
• Mon espace de gestion Assurance AAA
• Le tarifificateur/formulaire d'adhésion en ligne à destination de mes agents

Adhésion Employeur en ligne (2/4)

1^{ère} étape de l'adhésion employeur

The screenshot shows a web interface for AlterNative COURTAGE. The user is logged in as Stéphane Martin. The page title is "J'adhère à La COMPLÉMENTAIRE SANTÉ du CDG 00". A progress bar indicates three steps: "Critères d'adhésion" (completed, green dot), "Options" (in progress, grey dot), and "Validation" (not started, grey dot). The "Options" section is active, showing a form for "Date d'adhésion souhaitée" with fields for "Effectif*" (17) and "Date d'effet souhaitée*" (01/01/2025). Below this, the "La formule de souscription" section shows "La Complémentaire Santé du CDG 00". A blue button at the bottom says "Je valide et je passe à l'étape suivante".

AlterNative COURTAGE Santé Prévoyance Bonjour Stéphane Martin 00 MA VILLE | Commune de MA VILLE

Accueil > Mon contrat Santé à effet du 01/01/2025 avec Assurance AAA > Mon adhésion

J'adhère à La COMPLÉMENTAIRE SANTÉ du CDG 00

Critères d'adhésion Options Validation

Date d'adhésion souhaitée

Effectif* 17

Date d'effet souhaitée* 01/01/2025

La formule de souscription

La Complémentaire Santé du CDG 00

Je valide et je passe à l'étape suivante

Adhésion Employeur en ligne (3/4)

2^{de} étape de l'adhésion employeur

The screenshot shows a web interface for an employer's health insurance adhesion process. At the top, the user is identified as Stéphane Martin, and the location is MA VILLE. The interface is divided into 'Santé' and 'Prévoyance' sections. A progress bar indicates three steps: 'Critères d'adhésion' (completed), 'Options' (current step), and 'Validation'. The main content area is titled 'J'adhère à La COMPLÉMENTAIRE SANTÉ du CDG 00'. It contains three sections: 'L'adhésion' with radio buttons for 'Définitif' and 'Provisoire' (selected), and a date field for 'Date de délibération prévue*' set to '02/09/2025'; 'Caractère de l'adhésion pour mes agents' with a radio button for 'Adhésion facultative' (selected); and 'Participation et gestion des cotisations' with a text field for 'Montant de la participation*' set to '9,99' and radio buttons for 'Précompte sur le salaire de mes agents' (selected). A purple button at the bottom reads 'Je valide et je passe à l'étape suivante'.

AlterNative COURTAGE Santé Prévoyance Bonjour Stéphane Martin 00 MA VILLE | Commune de MA VILLE -

Accueil > Mon contrat Santé à effet du 01/01/2025 avec Assurance AAA > Mon adhésion

J'adhère à La COMPLÉMENTAIRE SANTÉ du CDG 00

✓ Critères d'adhésion Options Validation

Étape précédente

L'adhésion

J'adhère à titre* Définitif Provisoire

Date de délibération prévue* 02/09/2025

Une fois la délibération confirmée, je m'engage à venir compléter mon adhésion en ligne pour la passer en Définitive et à télécharger la délibération. A défaut, je reconnais avoir pris connaissance que l'assureur se réserve le droit de refuser l'adhésion de mes agents.

Caractère de l'adhésion pour mes agents

Adhésion facultative

Participation et gestion des cotisations

Montant de la participation* 9,99 € / agent / mois

Gestion des cotisations* Précompte sur le salaire de mes agents

Je valide et je passe à l'étape suivante

Adhésion Employeur en ligne (4/4)

3^{ème} & dernière étape de l'adhésion employeur

The screenshot shows the final step of an online employer adhesion process. The header includes the AlterNative COURTAGE logo, navigation tabs for 'Santé' and 'Prévoyance', a user greeting 'Bonjour Stéphane Martin', and the location '00 MA VILLE | Commune de MA VILLE'. The breadcrumb trail is 'Accueil > Mon contrat Santé à effet du 01/01/2025 avec Assurance AAA > Mon adhésion'. The main heading is 'J'adhère à La COMPLÉMENTAIRE SANTÉ du CDG 00'. A progress bar shows three steps: 'Critères d'adhésion' (checked), 'Options' (checked), and 'Validation' (current step, indicated by a green dot). Below this is a section for 'Etape précédente' with the title 'Interlocuteur au sein de la collectivité ou de l'établissement'. It contains a form with the following fields: Prénom* (Stéphane), Nom* (MARTIN), Fonction* (Secrétaire de mairie), Numéro de téléphone* (06 66 06 66 06), and Email (stephane.martin@maville.fr). A 'Validation' section contains four checked checkboxes: 'Je reconnais avoir pris connaissance de la Convention de Participation en Prévoyance et des pièces contractuelles afférentes.', 'Je m'engage à permettre à AlterNative Courtage et Assurance AAA de promouvoir le dispositif auprès de mes agents.', 'Je m'engage à fournir à AlterNative Courtage et Assurance AAA les informations nécessaires à la gestion de ladite Convention de Participation.', and 'Je certifie complets et exacts les renseignements portés sur cette déclaration.'. At the bottom is a purple button labeled 'Je valide et je transmets mon adhésion'.

Une fois l'adhésion validée par la MNFCT :

- **Sous 2 jours**, l'employeur a accès aux outils AlterNative Courtage pour organiser l'information des agents,
- **Sous 4 jours**, l'employeur reçoit le Pack Employeur et le Pack Agent, spécifique à sa collectivité.

Déroulé de l'intervention

- 1 L'adhésion Employeur à la convention
- ➔ 2 La gestion du contrat par la MNFCT
- 3 Les points de contact Employeurs

La gestion du contrat par la MNFCT

Les adhésions :

- Réception d'un fichier récapitulatif mensuel présentant les mouvements d'effectifs (adhésions, résiliations, modifications)

Le précompte :

- Réception d'un fichier récapitulatif mensuel des cotisations dues au titre du précompte
- ➔ Ces fichiers sont générés et transmis par mail entre les **4 & 6 de chaque mois** à chaque interlocuteur désigné par son Employeur (correspondant unique ou liste de diffusion)

Accès au **Portail de Gestion MNFCT** :

- Envoi lien d'adhésion en ligne à l'adresse Email de mes agents
- Suivi des adhésions, résiliation et modifications réalisées en ligne, ...

Déroulé de l'intervention

- 1 L'adhésion Employeur à la convention
- 2 La gestion du contrat par la MNFCT
- ➔ 3 Les points de contact Employeurs

Pour conclure

Je suis Employeur.

Pour contacter

AlterNative Courtage :

Cédric TUIZAT, Sarah POULIZAC
et l'équipe AlterNative Courtage

PAR MAIL:

vieducontrat@alternative-courtage.fr

PAR TÉLÉPHONE:

09 72 22 57 81

(NUMÉRO NON SURTAXÉ)

Merci
de votre attention



1 – La Convention, du point de vue des Agents

Les points abordés :

1. Qu'est-ce qu'une convention santé ?
2. Le détail des garanties & exemples de remboursement
3. Les tarifs obtenus
4. Comment adhérer ?



Déroulé de l'intervention

- ➔ **1** Qu'est-ce qu'une convention santé ?
- 2** Le détail des garanties & exemples de remboursement
- 3** Les tarifs obtenus
- 4** Comment adhérer ?

Qu'est-ce qu'une convention santé ?

La force d'un contrat collectif

- Un encadrement strict des éventuelles hausses tarifaires piloté par le CDG 33
- Ni questionnaire médical, ni carence, ni délai de stage pour adhérer
- Pas d'âge limite pour adhérer
- La faculté de résiliation annuelle
- Un contrat ouvert aux agents retraités (sans participation)

L'efficacité de la gestion MNFCT

- L'accès à 3 niveaux de couverture
- La faculté de changer de niveau de couverture, après 12 mois dans le même niveau
- Des remboursements sous 48 heures pour les agents et leur(s) ayant(s) droit

- Le Tiers-Payant



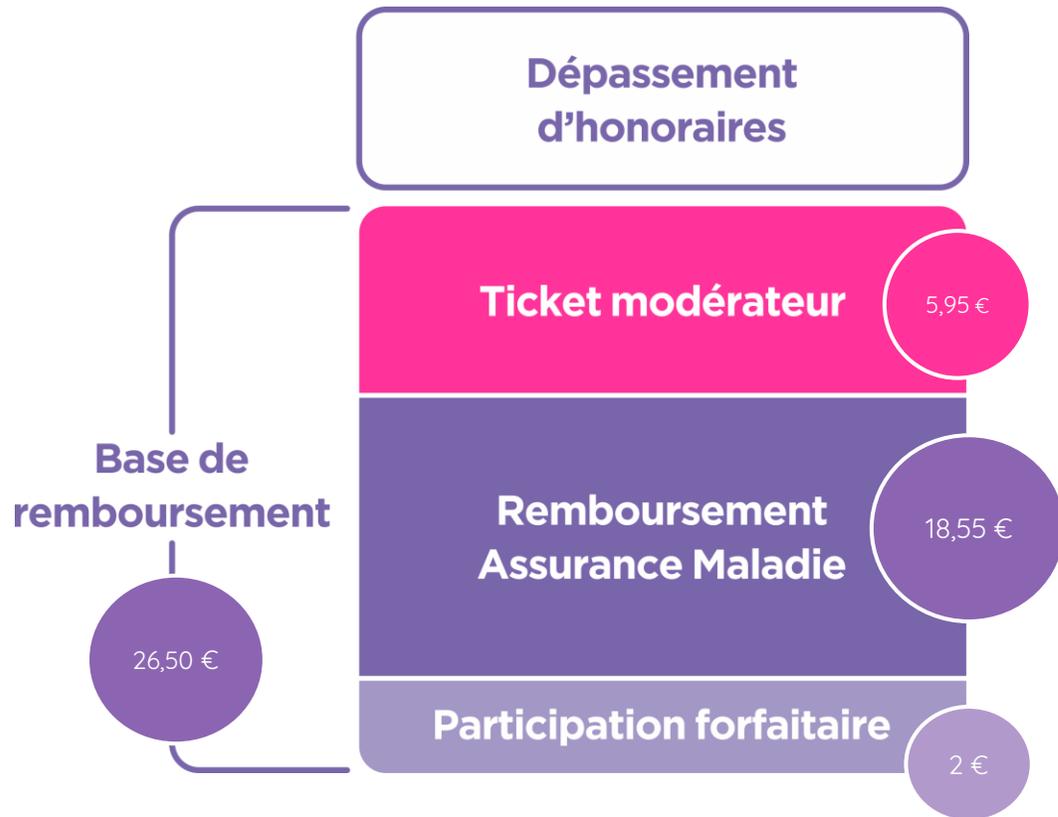
- Le réseau de soins



Déroulé de l'intervention

- 1 Qu'est-ce qu'une convention santé ?
- ➔ 2 Le détail des garanties & exemples de remboursement
- 3 Les tarifs obtenus
- 4 Comment adhérer ?

Un peu de vocabulaire



Vous consultez votre médecin traitant qui est un médecin généraliste conventionné exerçant en secteur 1.

Le **tarif de convention** de la consultation qui sert de **base au remboursement** est de 26,50 EUR.

La référence pour connaître les niveaux de remboursement :

www.ameli.fr/assure/remboursements

Le détail des garanties (1/4)

GARANTIES	NIVEAUX DE GARANTIES		
	Remboursement du RO et de la Mutuelle, en % de la Base de Remboursement (BR / TRSS / TA) ou forfaits sans intervention du RO		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
DPTAM : Dispositif de Pratique TARifaire Maîtrisée • PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale • RO : Régime Obligatoire			
SOINS COURANTS			
Prestations remboursées par l'Assurance Maladie			
Les dépassements tarifaires des médecins n'ayant pas adhéré à un DPTAM sont pris en charge dans la double limite de 100 % du tarif de responsabilité et des montants pris en charge pour les dépassements des médecins ayant adhéré à un DPTAM, tels qu'indiqués ci-dessous, minorés d'au moins 20 % du tarif de responsabilité			
Honoraires :			
Honoraires généralistes (consultations, visites) - Praticien adhérent à un DPTAM	125 %	150 %	200 %
Honoraires généralistes (consultations, visites) - Praticien non adhérent à un DPTAM	105 %	130 %	180 %
Honoraires spécialistes (consultations, visites) - Praticien adhérent à un DPTAM	150 %	200 %	250 %
Honoraires spécialistes (consultations, visites) - Praticien non adhérent à un DPTAM	130 %	180 %	200 %
Actes techniques médicaux et autres actes - Praticien adhérent à un DPTAM	150 %	200 %	250 %
Actes techniques médicaux et autres actes - Praticien non adhérent à un DPTAM	130 %	180 %	200 %
Imagerie médicale - Praticien adhérent à un DPTAM	100 %	125 %	200 %
Imagerie médicale - Praticien non adhérent à un DPTAM	100 %	105 %	180 %
Honoraires paramédicaux - auxiliaires médicaux (y compris sage-femmes)	100 %	125 %	150 %
Honoraires de séances d'accompagnement psychologique (article L162-58-1 CSS)	100 %	100 %	100 %
Analyse et examens de laboratoires	100 %	125 %	150 %
Frais de transport	100 %	100 %	100 %

Le détail des garanties (2/4)

GARANTIES	NIVEAUX DE GARANTIES		
	Remboursement du RO et de la Mutuelle, en % de la Base de Remboursement (BR / TRSS / TA) ou forfaits sans intervention du RO		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée • PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale • RO : Régime Obligatoire			
Médicaments :			
Médicaments (tous les niveaux de remboursements par l'Assurance maladie)	100 %	100 %	100 %
Vaccins antigrippaux	100 %	100 %	100 %
Vaccins	100 %	100 %	100 %
Contraception sur prescription	100 %	100 %	100 %
Substituts nicotiniques	150 €	150 €	150 €
Matériel médical (sauf dentaire, optique, auditif) :			
Ensemble du matériel sur la liste des produits et prestations (LPP)	200 %	300 %	400 %
Prestations non-remboursées par l'Assurance Maladie			
Participation assuré actes > 120 Euros (par acte)	Garantie	Garantie	Garantie
Pharmacie homéopathique (par an)	50 €	75 €	100 €
Médecines douces (par an) : Acupuncture, chiropractie, diététique, étio-pathie, mésothérapie, micro-kinésithérapie, ostéopathie, soins pédicures et podologues, kinésiologie, réflexologie, psychothérapie, recours aux psychologues, psychomotriciens, reflexologues et sophrologues	100 €	125 €	200 €

Le détail des garanties (3/4)

GARANTIES	NIVEAUX DE GARANTIES		
	Remboursement du RO et de la Mutuelle, en % de la Base de Remboursement (BR / TRSS / TA) ou forfaits sans intervention du RO		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
DPTAM : Dispositif de Pratique TARifaire Maîtrisée • PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale • RO : Régime Obligatoire			
OPTIQUE ⁽¹⁾			
Cette garantie s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture, cette dernière étant limitée à 100 €. Toutefois, pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue, la garantie s'applique pour les frais exposés pour l'acquisition d'un équipement par période annuelle (article R 871-2 du code de la Sécurité sociale).			
Prestations remboursées par l'Assurance Maladie			
Équipement 100 % Santé appartenant à une classe à prise en charge renforcée			
Équipement complet	 Remboursement intégral		
Équipement appartenant à une classe autre que celles à prise en charge renforcée			
Remboursement de l'équipement (limité à 100 € pour la monture) :			
a) Équipement à verres simples	150 €	250 €	300 €
b) Équipement avec un verre mentionné au a) et un verre mentionné au c)	225 €	375 €	450 €
c) Équipement à verres complexes	300 €	500 €	600 €
d) Équipement avec un verre mentionné au a) et un verre mentionné au f)	225 €	375 €	450 €
e) Équipement avec un verre mentionné au c) et un verre mentionné au f)	300 €	500 €	600 €
f) Équipement à verres très complexes	300 €	500 €	600 €
Frais de lentilles remboursées (par an et par bénéficiaire) en complément du RO. Cumulable avec le forfait lunette	150 €	200 €	250 €
Matériel pour amblyopie, prestations d'adaptation, autres suppléments optiques	100 %	100 %	100 %
Prestations non-remboursées par l'Assurance Maladie			
Frais de lentilles non remboursées (par an et par bénéficiaire)	150 €	150 €	200 €
Chirurgie de l'œil (par œil)	200 €	300 €	400 €

Le détail des garanties (4/4)

GARANTIES	NIVEAUX DE GARANTIES		
	Remboursement du RO et de la Mutuelle, en % de la Base de Remboursement (BR / TRSS / TA) ou forfaits sans intervention du RO		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée • PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale • RO : Régime Obligatoire			
DENTAIRE			
Prestations remboursées par l'Assurance Maladie			
Honoraires - Soins dentaires praticiens adhérent à un DPTAM	100 %	125 %	150 %
Honoraires - Soins dentaires non adhérent à un DPTAM	100 %	105 %	130 %
Traitement d'orthodontie	200 %	300 %	400 %
Prothèses dentaires (y compris inlays-onlays et inlays core) :			
. Panier de soins 100 % Santé sans reste à charge (Convention article L 162-9 CSS)	 Remboursement intégral		
. Panier de soins aux tarifs maîtrisés	200 %	300 %	400 %
. Panier de soins aux tarifs libres	200 %	300 %	400 %
Prestations non-remboursées par l'Assurance Maladie			
Prothèses dentaires (par prothèse)	200 €	300 €	400 €
Traitement d'orthodontie (par semestre)	200 €	300 €	400 €
Parodontologie (par an)	100 €	250 €	350 €
Implants (forfait par implant limité à 3 implants / an)	100 €	300 €	500 €

Le « 100 % Santé »

Une condition pour bénéficier du 100 % Santé :

- être adhérent à une complémentaire santé



Déroulé de l'intervention

- 1 Qu'est-ce qu'une convention santé ?
- 2 Le détail des garanties & exemples de remboursement
- ➔ 3 Les tarifs obtenus
- 4 Comment adhérer ?

Les tarifs obtenus

TARIFS AVANT PARTICIPATION DE VOTRE EMPLOYEUR

GRILLE TARIFAIRE 2025

COTISATIONS MENSUELLES TTC (montant forfaitaire par tranche d'âge, par niveau de garanties et par bénéficiaire)

TRANCHE D'ÂGE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Enfant (gratuité à compter du 3^{ème} enfant)	28,16 €	42,79 €	49,99 €
Adulte de moins de 31 ans	32,25 €	49,01 €	57,26 €
Adulte de 31 ans à 40 ans inclus	39,17 €	59,52 €	69,53 €
Adulte de 41 ans à 50 ans inclus	51,20 €	77,80 €	90,89 €
Adulte de plus de 50 ans	63,07 €	95,84 €	111,96 €
Retraité (participation Employeur non-applicable)	86,37 €	131,12 €	153,11 €

Les montants de cotisation s'entendent par personne à assurer, bénéficiaire des garanties.

A titre d'exemple, un Agent actif de 41 ans qui souhaite également couvrir sa conjointe de 38 ans et son enfant de moins de 18 ans se verra appliquer une cotisation globale correspondant au cumul des cotisations suivantes : « Adulte de 41 ans à 50 ans inclus » + « Adulte de 31 ans à 40 ans inclus » + « Enfant ».



Suivant l'exemple ci-dessus, en **NIVEAU 2**, un coût mensuel de **180,11 €**

AVANT participation financière de votre Employeur

Déroulé de l'intervention

- 1 Qu'est-ce qu'une convention santé ?
- 2 Le détail des garanties & exemples de remboursement
- 3 Les tarifs obtenus
- ➔ 4 Comment adhérer ?

Les modalités d'adhésion (1/2)

Situation 1 : Agent adhérent au contrat santé collectif précédent (IPSEC)

Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2024 à minuit.

Pour bénéficier de la participation financière de votre Employeur, vous pouvez adhérer au contrat de complémentaire Santé MNFCT dès le 1^{er} janvier 2025

Comment adhérer et bénéficier des garanties ?

- 1 Je me munis des pièces suivantes :
 - un **RIB** (format IBAN BIC) pour le remboursement de mes prestations
 - une **copie de l'attestation de droits à l'Assurance Maladie** pour chaque bénéficiaire
 - du **mandat de prélèvement SEPA** que je complète, date et signe :
 - si je suis retraité(e)
 - si je suis en suspension d'activité
- 2 Je complète, date et signe le Bulletin d'Adhésion Individuel (BAI) :
 - de façon dématérialisée** (adhésion & signature en ligne)
 - via le formulaire papier**
- 3 J'envoie mon dossier complet à la MNFCT selon l'une des modalités à ma disposition :
 - adhésion en ligne** (hors contexte de RIA)
 - par mail** à l'adresse adhesions.cc@mnfct.fr
 - par courrier** à l'adresse suivante si formulaire papier :

**MNFCT • Centre de Gestion de Niort • 20 rue de la Broche • CS 30000
79077 NIORT Cedex 9**
- 4 Je reçois ma **Carte de Tiers Payant** directement à mon domicile en double exemplaire

Les modalités d'adhésion (2/2)

Situation 2 : Agent adhérent à un contrat santé à titre individuel

Je suis déjà adhérent(e) à un contrat santé à titre individuel

L'échéance annuelle et le préavis de résiliation de mon contrat actuel **NE SONT PAS révolus**



Je dois **personnellement résilier** ce contrat individuel par internet ou par recommandé (📄 préavis de résiliation)



Je complète mon adhésion via le formulaire papier ou de façon dématérialisée
J'envoie mon dossier complet comme décrit précédemment à la MNFCT

L'échéance annuelle et le préavis de résiliation de mon contrat actuel **SONT révolus**



Je complète le **Mandat de Résiliation Infra-Annuelle** (fourni dans le Kit d'Adhésion) mandatant la MNFCT pour résilier mon contrat santé actuel



Je complète mon adhésion via les formulaires papier [adhésion en ligne hors contexte RIA]
J'envoie mon dossier complet comme décrit précédemment à la MNFCT **par email ou courrier.**

Les ayants-droits

- Conjoint non séparé de corps dans les conditions prévues à l'article 296 du code civil d'un bénéficiaire actif ou retraité,
- Personne liée par un pacte civil de solidarité à un bénéficiaire actif ou retraité,
- Personne vivant en concubinage avec un bénéficiaire actif ou retraité dans les conditions prévues à l'article 515-8 du code civil,
- Enfant ou petit-enfant d'un bénéficiaire actif ou retraité, ou de leur conjoint ou d'une personne liée à eux par un pacte civil de solidarité ou vivant en concubinage avec eux, ou enfant confié par décision de justice aux mêmes personnes, à leur charge au sens de l'article L. 196 du code général des impôts et ne bénéficiant pas d'un autre régime ou dispositif de protection sociale complémentaire au titre de leur activité professionnelle, et qui est :
 - Agé de moins de 21 ans,
 - Ou âgé de moins de 25 ans, s'il justifie de la poursuite de ses études, est en contrat d'apprentissage ou est demandeur d'emploi au sens de l'article L. 5411-1 du code du travail
 - Ou reconnu en situation de handicap par la commission mentionnée à l'article L. 241-5 du code de l'action sociale et des familles.

Pour conclure ...

- **J'ai besoin d'un comparatif santé ?**

J'envoie **par mail** ma demande
avec le détail des garanties ET les tarifs pratiqués par ma mutuelle santé actuelle

- **J'ai une question ?**

Je l'envoie **par mail** ou j'appelle **le numéro dédié aux Agents**

PAR MAIL :

contact@alternative-courtage.fr

PAR TÉLÉPHONE :

09 72 57 57 36

(NUMÉRO NON SURTAXÉ)

Merci
de votre attention

